

Ce qui est plus troublant encore, des enquêtes menées dans certaines villes révèlent que plus de la moitié des accusés ne réussissent pas à fournir la caution fixée lors de leur première comparution. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que ces détenus ne sont pas les riches dont le ministre ou d'autres peuvent parler.

M. Nielsen: Que dire du cautionnement des Indiens?

M. Woolliams: Le député du Yukon (M. Nielsen) parle de cautionnement pour les Indiens. Non seulement ils ne peuvent jouir du cautionnement, ils n'ont jamais d'avocat. J'ai vu des Indiens au tribunal de la région de la rivière de la Paix, où j'ai défendu deux fois un pétrolier accusé d'avoir conduit en état d'intoxication. Les riches doivent parfois recourir aux défenseurs des pauvres et cela, monsieur l'Orateur, c'est parce que nous connaissons le droit pénal. La vie de Clarence Darrow en est un exemple. Quand les compagnies de chemins de fer avaient des ennuis, elles recouraient à lui.

Même quand le prévenu peut obtenir son cautionnement, il y a souvent des délais inexcusables pour le libérer. Le règlement de caution est anormal et déraisonnable. Enfin, il y a la multitude de problèmes à propos des prêteurs professionnels de cautions et d'argent.

Je n'ai pas défini à fond tous ces problèmes, mais je crois que c'est assez pour démontrer que le ministre avait tout à fait raison de dire que la revision du cautionnement devrait figurer dans le bill d'ensemble. Le ministre l'a-t-il fait, monsieur l'Orateur? Non. J'ai entendu un député du parti néo-démocrate demander pourquoi. Aussi longtemps que cette discrimination existera, il y aura une loi pour les riches et une autre pour les pauvres.

Je voudrais maintenant passer à un autre article. L'article 622 du Code permet au juge, dans des cas où la peine maximum d'emprisonnement est de cinq ans, de condamner à une amende en sus ou au lieu d'un emprisonnement. Mais dans les cas où la peine maximum est de plus de cinq ans, le juge n'a pas cette latitude.

J'en ai fait l'expérience il y a deux ou trois ans, alors que je défendais un couple d'étudiants universitaires impliqués dans une affaire de marijuana. Nous étions passés par l'audition préalable car nous voulions plaider devant la haute cour où nous espérions trouver une justice plus équitable. En vertu de la loi sur les stupéfiants de notre pays, la peine maximum infligée pour possession et usage de marijuana est de sept ans. Dans cette affaire, les accusés étaient des Américains et l'avocat

de la Couronne soutenait qu'ils auraient dû être inculpés de trafic, pour lequel la peine maximum est de 14 ans.

Appliquons ce cas à l'article 622, puisque nous parlons de réforme. La sentence maximum étant supérieure à cinq ans, le juge ne pouvait imposer une amende au lieu de l'emprisonnement ou en sus. Que devaient donc faire les avocats? Nous nous sommes retirés pour essayer de trouver une méthode pouvant permettre au juge, qui voulait imposer une amende à ces accusés, de les renvoyer à l'endroit d'où ils venaient aux États-Unis. Nous avons trouvé une cause où il avait été décidé que le juge pouvait compter le temps passé en prison en attendant le procès, mais la cour d'appel de l'Alberta n'était pas du même avis que celle de la Colombie-Britannique à cet égard, soutenant que cela ne pouvait se faire. Comme il était alors à peu près l'heure qu'il est en ce moment, nous avons demandé au juge de leur imposer un jour en prison et une amende et c'est ce qu'il a fait. Nous avons trouvé une cause où la Chambre des Lords avait décidé que, puisque la sentence avait été prononcée après l'heure du dîner, l'accusé n'avait pas à faire de la prison. C'est là un genre de chose fort regrettable, et le ministre devrait prendre en main cette réforme. Il a de nombreux fonctionnaires et il n'aurait guère de difficultés à reviser le Code.

Certains des délits tombant dans la catégorie dont je parle sont les allégations mensongères et les vols inférieurs à \$50. Cette limite de \$50 a été fixée il y a si longtemps qu'elle est ridiculement basse de nos jours, compte tenu de l'inflation. Il est difficile de voler quelque chose de moins de \$50, même chez Woolworth. Voler à l'étalage, siphonner de l'essence, etc., impliquent des sommes de moins de \$5 en général. Je pense donc que nous devrions songer à changer cette limite de \$50, de la même manière que les tribunaux de district, contrairement aux tribunaux s'occupant des petites dettes ont élevé la limite de leur compétence. En outre, aux termes de la loi sur les stupéfiants, le fait de détenir de la marijuana est passible d'une peine d'emprisonnement de sept ans, ce qui est également démodé.

Un des membres les plus distingués de cette Chambre, ancien procureur général et membre de mon parti, a justement parlé l'autre soir de cette question. Il a remarqué que nous serions tous bouleversés si nous savions que nos enfants utilisent des substances de ce genre. Nous le serions encore davantage si nous apprenions que des hommes appartenant aux professions libérales et des membres de certaines familles en font usage. Je traiterai plus tard des pauvres qui n'ont pas de chance du tout. Nous serions tous malheureux, je